

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue à huis clos, le 17 décembre 2020 à 15 h 05, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Denis Ethier, Elaine Brière, Isabelle Nadon, Yves Desjardins, Luc Diotte formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-20-12-92 **OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Elaine Brière d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

A-20-12-93 **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame la conseillère Elaine Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL SE FERA À LA PROCHAINE SÉANCE

L'approbation du procès-verbal se fera à la prochaine séance.

A-20-12-94 **AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-72 RELATIF AUX QUOTES-PARTS**

Madame la conseillère Isabelle Nadon donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro A-72 pour décréter et établir les quotes-parts payables par les municipalités liées à l'agglomération de Mont-Laurier pour l'année 2021 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

A-20-12-95

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-73 RELATIF AU MONTANT QUE L'AGGLOMÉRATION DE MONT-LAURIER VEUT DÉPENSER À DES FINS INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2021

Madame la conseillère Isabelle Nadon donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro A-73 visant à fixer le montant que l'agglomération de Mont Laurier veut dépenser à des fins industrielles pour l'année 2021 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-20-12-96

LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Luc Diotte propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire